

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS



Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :
 Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 21 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 — — 13 —
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront considérés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 36 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus-Mixte.

DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir,	Omnibus-Mixte.
-----------------------------	----------------

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin,	Express.
11 — 25 — —	Omnibus.
5 — 31 — —	soir, Omnibus-Mixte.
9 — 57 — —	Poste.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin,	Omnibus-Mixte.
7 — 52 — —	Omnibus-Mixte.

PRIX DES INSERTIONS :
 Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires.
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Nous recevons du théâtre de la guerre en Pologne, quelques détails intéressants.

Langiewicz fait preuve d'un incontestable talent militaire. Ayant à combattre un ennemi très-supérieur en nombre, il s'est attaché à rendre son petit corps d'armée très-mobile, afin de pouvoir, par des marches soudaines, échapper aux Russes lorsqu'ils font converger sur lui leurs colonnes mobiles et d'avoir le moyen de réunir toutes ses forces sur un point donné, lorsque l'occasion se présente d'attaquer isolément une de leurs colonnes.

Ce système lui a réussi jusqu'à présent. Il vient de former un bataillon de chasseurs à pied armés de carabines rayées. Ce corps est composé d'hommes d'élite, tous excellents tireurs; il est destiné à rendre de très-bons services. Il a formé, en outre, un régiment de zouaves polonais, et il possède une petite artillerie rayée bien organisée.

Chaque jour, il lui arrive de nouveaux partisans. Ce sont tous des hommes jeunes, très-valides et profondément dévoués à la cause qu'il défend.

Les Russes comprennent toute l'importance de Langiewicz et ils dirigent contre lui des forces considérables. (La France)

On mande de Cracovie, le 5 mars :

Le *Czas* annonce qu'un combat a eu lieu hier à Priaskowa Skala. Langiewicz avait quitté cette localité pour une destination inconnue et y laissant Jeszioravski à la tête de 800 hommes. Ce dernier, attaqué dans l'après-midi par

2,000 Russes, s'est retiré après une heure et demie de combat sur les hauteurs boisées où il s'est maintenu jusqu'au soir. Les détails de l'affaire sont encore ignorés.

Un autre combat a eu lieu à Mugow, près de Miecchow. — Havas.

Le *Moniteur prussien*, dit un télégramme de Berlin, est autorisé à déclarer comme une invention malveillante la correspondance parisienne de l'*Indépendance belge* du 2 mars contenant, sur l'origine et les prétendues modifications qu'aurait subies successivement la convention du 8 février, une série de données dont le but est de jeter un faux jour sur les relations amicales de la Prusse et de la Russie.

Le *Moniteur prussien* dément aussi le contenu d'une correspondance de Berlin, insérée dans le *Rotschaffer*, de Vienne, du 2, d'après laquelle la convention du 8 février aurait pour base un projet d'agrandissement de la Prusse jusqu'à la Vistule. — Havas.

La *France* publie le résumé suivant des correspondances d'Amérique.

Le temps des fanfaronnades yankees est passé.

Plus d'argent ni d'hommes, tel est le bilan du parti républicain. Le dernier courrier nous apporte la nouvelle que le Sénat de Washington a voté un bill qui autorise une levée en masse de tous les hommes en état de porter les armes, de 20 à 45 ans, sauf de rares exceptions qui n'atteignent même pas le clergé.

On ne saurait rien imaginer de plus insensé, si cette mesure devait réellement être mise

à exécution. Mais il est évident qu'elle n'entrera pas plus dans la pratique que la fameuse conscription votée il y a un an, et que le gouvernement n'a jamais osé appliquer définitivement, tant les premières opérations avaient rencontré d'obstacles et suscité de conflits sanglants.

Quelque aveuglé qu'on suppose le parti abolitionniste, on ne peut croire que tant d'hommes rompus aux affaires puissent espérer réaliser, dans l'état actuel de découragement, de dégoût et d'indifférence où est plongé le pays, ce qu'ils ont vainement essayé quand les primes d'engagement attiraient encore des milliers de volontaires sous les drapeaux, quand les grandes défaites n'avaient pas abattu l'élan, quand l'espoir du succès était au moins permis. S'ils voulaient mettre en pratique la levée en masse, le pays, l'Ouest en tête, se lèverait en effet, mais contre eux.

Ils le savent, et cette mesure a un autre but, qu'il est possible d'entrevoir sous le masque. En juin prochain, 200,000 soldats exercés, équipés, incorporés, voient expirer leur temps de service. Qu'ils quittent les drapeaux, cela ne fait pas doute, si on ne les y retient pas de force. Que leur départ anéantisse toute la puissance agressive du Nord, cela ne fait pas doute non plus.

Grâce au bill qui vient d'être voté, le gouvernement a le droit de ne point leur délivrer leur congé, en les déclarant appelés, et c'est là le véritable résultat et le véritable bénéfice que se sont proposé le Sénat et le gouvernement de Washington. Ce bill sauvera-t-il le parti abolitionniste de sa chute? Nous ne l'admettons pas.

En ce moment même, à l'aide de ces forces qu'il veut conserver à tout prix, il se trouve sur tous les points réduit à l'inaction. La grande expédition contre Charleston, entreprise avec tant de fracas, tant d'hommes, tant de bâtiments cuirassés ou non, l'*Armada* des Etats-Unis a trouvé la place si rude à emporter et Beauregard si bien préparé, qu'elle renonce à l'entreprise sans coup férir et qu'elle va essayer d'écraser la ville bien moins importante de Savannah, et voir si les Georgiens se montreront moins bien armés que les Caroliniens. Qui sait?

A Wicksburg, le canal serait décidément une bévue. Le Mississippi, qui est dans ses plus hautes crues, ne donne pas assez d'eau pour y faire flotter les navires, et le fleuve va baisser. Autre échec! Il va falloir revenir à l'attaque de vive force et, depuis que les gens du Sud sont rassurés sur l'armée du Potomac, ils ont reporté sur le Mississippi des renforts nombreux.

A Port-Hudson, ce sont les confédérés qui prennent l'offensive; dans le Tennessee, Rosenkrantz ne bouge pas. L'*Alabama* court toujours les mers en vainqueur. Partout temps d'arrêt, faiblesse, incertitude.

Le courrier ne nous apporte pas même la nouvelle de défaites. Rien, rien, rien, disent les journaux de New-York. C'est l'impuissance qui commence!

Que dire, après cela, de la note de M. Seward en réponse à M. Drouyn de Lhuys. L'or la trouve fort mauvaise dans Wall street; l'or est de mauvaise humeur; il a des paniques; il accueille toute sorte de désastreuses nouvelles, et il monte, monte toujours. Il dit qu'il

FRUITERON.

LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(Suite.)

L'impatience de nos appétits se multipliait par le nombre des oiseaux qui en étaient l'objet.

On imagina toutes sortes d'appâts et pièges pour en capturer quelques uns.

Rien ne nous réussit, absolument rien.

Nous retombâmes encore une fois dans une sombre torpeur.

Affreuse existence que celle-là! Sans cesse ballottés entre des illusions passagères et des tourments continus, nous ne pouvions éprouver un allègement fugitif, entrevoir une lueur d'espérance, qu'à la condition de nous voir replongés tout aussitôt dans le désespoir, et d'expier un moment d'oubli par des souffrances encore plus cruelles.

Néanmoins, nous retrouvâmes la force ou plutôt le courage de construire une espèce de parquot au centre du radeau, devenu beaucoup trop grand pour le petit nombre de malheureux qui survivaient aux cent cinquante-deux hommes abandonnés sur cette

infirme machine. Des poutres et des planches furent arrachées aux deux extrémités. Nous parvîmes à établir un exhaussement de quelques pouces. On le recouvrit de tous les effets qu'il fut possible de ramasser, et l'on put s'étendre tous à la fois sur une couche un peu moins dure.

Mais, lorsque la mer devenait grosse, ce n'était pas un appui suffisant contre les vagues, qui parfois le recouvraient entièrement.

J'ai déjà dit que nos membres inférieurs avaient été dépouillés de l'épiderme, par suite de l'immersion permanente et que tous nos corps étaient couverts de contusions et de plaies. Jamais les tourmenteurs du moyen-âge n'ont inventé de supplices pareils à ceux que nous éprouvions au contact de l'eau salée, et à chaque lame qui montait jusqu'à nous, c'étaient des gémissements et des cris affreux.

Aussi chacun s'efforçait-il de se garer des flots. Ceux-ci se mettaient à l'abri derrière des barriques vides; ceux-là s'entouraient d'une espèce de rempart, élevé avec des débris de bois qu'ils avaient pu se procurer; d'autres enfin s'étaient fait une sorte de bouclier que sans cesse ils oppoient aux atteintes de la mer.

Mais, quoi qu'on pût imaginer, elle n'en venait

pas moins battre jusqu'à nous.

Durant le jour, on employait des moyens analogues pour se préserver des ardeurs du soleil, qui, littéralement incendiait nos corps meurtris et semblait faire bouillir nos cerveaux en fusion.

A cette intolérable souffrance, joignez la soif dévorante qu'elle développait tout naturellement en nous. Nos poitrines semblaient transformées en fournaies; nos lèvres desséchées se convulsionnaient douloureusement; et la mer était là... près de nous... la mer, c'est-à-dire de l'eau... mais de l'eau qu'on ne pouvait pas boire. C'était l'atroce claquement de Tantale.

La plupart buvaient leur urine, qu'ils faisaient refroidir; quelques-uns mettaient dans leur bouche des morceaux d'étain qui y entretenaient une sorte de fraîcheur. On trouva par hasard des gousses d'ail, puis un citron, puis deux petites fioles contenant une liqueur alcoolique pour nettoyer les dents; quelques gouttes faisaient momentanément passer la soif, et produisaient même sur les parois intérieures de la bouche une sensation pleine de délices.

Chacune de ces choses fut l'occasion de terribles disputes; et d'ailleurs à quoi servaient-elles? à tromper un instant notre soif, voilà tout.

Le sergent Charlot se trouvait posséder un petit flacon vide dans lequel il y avait en autrefois de l'essence de roses. Je ne saurais exprimer les jouissances que chacun de nous éprouvait en respirant à son tour le reste de ce parfum envolé.

Moi-même, j'imaginai de boire la ration de vin lentement, ou plutôt de la pomper goutte à goutte avec un tuyau de plume dans mon gobelet de fer blanc.

Cet expédient semblait multiplier le liquide et diminuait en réalité la soif.

L'odeur seule du vin que, de cette façon, on se trouvait respirer très-longtemps, suffisait pour nous enivrer.

De là, de nouveaux ferments de discorde.

Souvent on fut sur le point de s'entregorger encore; par bonheur, nous étions trop faibles maintenant pour en venir aux mains.

Et nous commençons à n'avoir plus aucune espérance de voir changer notre situation; les jours succèdent aux nuits, les nuits aux jours. Le dixième depuis notre abandon était arrivé. — Nous semblions tous plongés dans une torpide inertie qui déjà nous semblait l'avant-courrière de la mort; lorsqu'un nouvel incident, lorsqu'un suprême espoir vint nous

fallait prendre au plus vite la main que tenait la France, et que le Nord-Ouest a commencé sa sécession. Cela est un peu prématuré, mais cela viendra.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

« Malgré de nombreux avis, beaucoup de personnes s'obstinent à attendre Leurs Majestés au moment de leur sortie pour jeter leurs pétitions dans les voitures, ce qui les expose à être renversées sous les pieds des chevaux. Pour empêcher ces accidents, le public est prévenu que dorénavant aucune suite ne sera donnée aux demandes remises de cette manière. Il existe au guichet des Tuileries une boîte, et toutes les pétitions qui y seront déposées deviendront l'objet d'un examen attentif. »

— On lit dans la *France* :

On assure que M. Billault fera connaître, dans la discussion qui va s'engager au Sénat sur la Pologne, un document d'une haute importance, et qui témoigne des efforts de la politique française en faveur d'une noble et malheureuse cause.

Ce document, adressé à Saint-Petersbourg il y a quelques jours, précise ce que le gouvernement de l'Empereur Napoléon attend de la justice et de la générosité de l'empereur Alexandre, pour apaiser la Pologne par de larges et sérieuses garanties, conformes au droit des traités et aux principes de la civilisation.

On attend aujourd'hui ou demain la réponse de l'empereur Alexandre, et tout permet d'espérer qu'elle sera favorable aux vœux exprimés au nom de la France.

— On annonce que S. A. I. le prince Napoléon doit se faire entendre au Sénat dans la discussion sur les affaires de Pologne.

— Parmi les membres du Corps législatif qui ont signé la pétition adressée au Sénat en faveur de la Pologne, on cite : M. le vicomte Anatole Lemercier, M. Guyard Delalain et M. Curé.

— Un chasseur de Saint-André-d'Echauffour, canton de Merlerault (Vaucluse), tire un coup de fusil sur un lièvre. L'ast-il atteint, on ne peut l'assurer ; toujours est-il que le lièvre avait couru assez vigoureusement dans le cimetière, dont les murs sont peu élevés, puis il se précipite dans l'égout par une porte latérale qui se trouvait ouverte du côté du cimetière. C'était l'heure de la messe, dit l'*Estafette de Vaucluse*. Le cure était à l'autel, les fidèles se tenaient recueillis ; mais à l'apparition inopinée de cet assistant, la distraction fut vive et universelle.

L'hôte des champs, fort inquiet sur son sort, cherchant à se mettre en sûreté, ne trouva rien de mieux pour cela que de se blottir dans un des confessionnaux dont la porte se trouvait entr'ouverte. A ce moment, une dame (ce sexe est sans pitié), rapide comme l'ai-

gle, a enfoncé le lièvre dans la cellule du prêtre où il s'était réfugié. J'ignore la suite. Maintenant à qui appartient le lièvre. Est-ce au chasseur ? est-ce à la dame qui l'a emprisonné ? Est-ce à M. le cure ? Est-ce à la fabrique ? Le bureau des marguilliers devrait au moins être convoqué pour en décider. En effet, c'est là une question qui, en Normandie, a son importance. Espérons que Themis ne viendra pas venger la pauvre victime de l'hospitalité humaine.

— S. A. R. la princesse Alexandra s'est embarquée, le 6 mars, à Anvers. Parmi les personnes de distinction qui se sont embarquées à Calais, Boulogne et Ostende, pour assister au mariage du prince de Galles, on cite le prince de Wurtemberg et son fils, le duc Ernest de Cobourg-Gotha, le duc de Flandre et la duchesse de Brabant, le duc de Glukshbourg, et le prince Frédéric de Hesse.

CLOTURE

Le 12 mars,

De la Souscription aux Actions

De la

COMPAGNIE FRANÇAISE DES COTONS ALGÉRIENS

Les souscriptions reçues jusqu'au 3 mars ne seront pas soumises à réduction.

Les souscriptions du 3 jusqu'au 12 inclusivement, seront réduites proportionnellement s'il y a lieu.

Versement : 100 fr. en souscrivant.

Id. 1:0 fr. à la répartition.

Le surplus au fur et à mesure des besoins de la Société.

Les versements portent intérêt à 5 0/0 pendant la période des travaux de mise en culture des terres.

Les souscriptions sont reçues chez MM. les fils de Guinot jeune, banquiers de la Compagnie, 50, rue de Provence, à Paris.

Pour les départements on peut verser à leur crédit, dans toutes les succursales de la Banque de France, et leur adresser les récépissés.

Chronique Locale.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

Séance du 26 décembre 1862.

Prolongement sur Paris par Saumur du chemin de fer des Sables-d'Olonne à Bressuire.

Le Maire fait au Conseil l'exposé suivant :

Messieurs,

Au moment où des études viennent d'être ordonnées pour le prolongement sur Paris du chemin de fer des Sables-d'Olonne à Bressuire, la ville de Saumur, qui réclame ce prolongement avec tant d'instances depuis plusieurs

années, ne peut s'empêcher d'élever la voix, d'abord pour remercier le Gouvernement d'avoir ordonné ces études, puis pour signaler le tracé qui lui paraît devoir mériter à tous égards la préférence.

Quatre tracés sont en présence :

Le premier se dirige par Thouars, Montreuil-Bellay, et débouche à Saumur sur le chemin de Nantes à Paris ;

Le second passe à Thouars, Montreuil-Bellay, Fontevraut, et vient s'embrancher à Port-Boulet sur le même chemin de Nantes à Paris ;

Le troisième se dirige par Thouars, Loudun, Chinon, Azay-le-Rideau, et vient se souder sur le chemin de Bordeaux à Paris, à trois kilomètres environ de la ville de Tours ;

Le quatrième passe à Thouars, Loudun, Richelieu, et débouche à Port-de-Piles sur le chemin de Bordeaux à Paris.

Le premier de ces tracés est le meilleur sans contredit, parce que c'est le seul qui satisfasse complètement aux intérêts de l'État, du public et de la compagnie concessionnaire.

Le tracé par Saumur a d'abord l'immense avantage d'être le plus court. Mis en regard des autres tracés rivaux, il abrège notablement le parcours du chemin nouveau qu'il est nécessaire d'exécuter pour relier les Sables-d'Olonne à Paris. Le raccourcissement est de 11 kilomètres, comparativement au tracé n° 2, par Port-Boulet ; de 54 kilomètres, comparativement au tracé n° 3, par Chinon et Azay-le-Rideau ; et de 29 kilomètres, comparativement au tracé n° 4, par Richelieu et Port-de-Piles. (Voir in fine l'annexe présentant le tableau comparatif et détaillé des distances dans les quatre tracés.) Cette diminution dans le parcours du chemin nouveau à exécuter, étant calculée à raison de 242,000 fr. par kilomètre (prix moyen de la construction de ce chemin), constitue au profit du tracé par Saumur une économie de 2,662,000 fr., comparativement au tracé n° 2, par Port-Boulet ; de 13,068,000 fr., comparativement au tracé n° 3, par Chinon et Azay-le-Rideau ; et de 7,018,000 fr., comparativement au tracé n° 4, par Richelieu et Port-de-Piles : économie énorme, surtout quand il s'agit d'un chemin secondaire qui doit être créé avec le moins de frais possible.

Les vallées qui s'ouvrent entre Bressuire et Saumur, sur la presque totalité du parcours, rendront l'exécution du tracé par Saumur facile et peu coûteuse.

Dans cette direction, le chemin traversera un pays fertile, industriel, très-peuplé et très-riche, qui abonde en vin, en grains, en fruits de toute espèce, en bois de construction, en fourrage, en bestiaux, et où, par conséquent, la compagnie concessionnaire trouvera les meilleurs éléments de recettes avantageuses. C'est du Haut-Anjou, en effet, que Paris tire une partie des vins qui approvisionnent ses entrepôts. C'est aussi du Haut-Anjou, ainsi que de la Vendée et du Bas-Poitou, que sortent

la plupart des bestiaux de toute espèce qui alimentent durant la majeure partie de l'année la boucherie parisienne. C'est également aux contrées qui avoisinent Saumur, que Paris vient demander chaque année ces beaux froments connus dans le commerce sous le nom de blés de Saumur et qui sont si recherchés par la grande meunerie chargée d'alimenter la capitale.

Aux abords de Saumur, le chemin touchera le bassin houiller et calcaire de Saint-Georges et de Doué-la-Fontaine, où se trouvent de nombreux fourneaux qui produisent des chaux hydrauliques d'une qualité supérieure, fort recherchées par les ingénieurs de nos ports de mer pour leurs constructions sous-marines. Les belles contrées de la Vendée, du Bas-Poitou et du Haut-Anjou, où l'industrie agricole et manufacturière se réveille de nos jours avec tant d'énergie, se trouveront ainsi placées à proximité de deux bassins houillers et calcaires, l'un à l'ouest, celui de Vouans et de Chantonay, près de Napoléon-Vendée, l'autre à l'est, celui de Saint-Georges et de Doué-la-Fontaine, près de Saumur ; le chemin de fer reliant ces deux bassins l'un à l'autre et les mettant en concurrence, apportera à bas prix et en tout temps aux consommateurs la houille et la chaux, ces deux grands agents de production.

Dans ce tracé, le chemin des Sables opère sa jonction avec la grande ligne de Nantes à Paris, au milieu d'une ville importante, la ville de Saumur, chef-lieu d'arrondissement, siège d'une de nos grandes écoles militaires, marché régulateur de céréales, centre d'un grand commerce, entrepôt considérable de marchandises de toute espèce, assise entre un grand fleuve, une rivière canalisée et quatre routes impériales, et qui, en outre, a été dans tous les temps le débouché de la Vendée et du Bas-Poitou sur Paris. Rien ne serait donc changé aux vieilles habitudes des populations.

Il est enfin une dernière considération qui domine toutes les autres, parce qu'elle s'élève au-dessus des intérêts locaux et qu'elle touche à un intérêt véritablement national. La Loire qui coupe la France en son milieu, en deux parties à peu près égales, dans la direction de l'est à l'ouest, a de tout temps été considérée par les militaires comme une ligne de retraite et de défense dans le cas d'une invasion étrangère par le Nord. Ce qui s'est passé en 1815 en offre un exemple. Saumur avec son école de cavalerie, avec son château fort qui renferme un grand dépôt d'armes et de munitions de guerre, est regardé à juste titre comme un des points militaires les plus importants sur la Loire. N'est-il pas des lors nécessaire d'avoir des chemins de fer qui, partant de ce point, puissent, à un moment donné, faire rayonner au midi de la Loire, sous l'abri du fleuve et à couvert des attaques de l'ennemi, les hommes, les chevaux, les armes et

réveiller tout-à-coup.

Le nègre Boule-de-Neige venait de jeter un cri.

— Une voile... une voile !

Chacun se souleva, se tratina, se redressa, regarda. Ce n'était point une illusion, ce n'était point un mirage trompeur.

Il y avait bien à l'horizon une voile... la voile d'un navire qui semblait se diriger vers nous.

Alors...

Mais ici la plume doit se taire et laisser la parole au pinceau.

Laissons donc pour un instant le récit de maître Courtade, et transportons-nous par la pensée devant l'immortel chef-d'œuvre de Géricault.

XVII.

DANS LE DÉSERT.

Les tentes vers lesquelles le marquis de Torellas avait porté madame d'Esparville, présentaient le plus triste aspect qu'on puisse imaginer. Elles ne renfermaient à cette heure, que quelques Mauresques presque nues et tellement hideuses, que l'idée venait immédiatement de les comparer aux sables qu'elles habitaient.

Ainsi que les éclaireurs l'avaient annoncé, ces Africaines offraient à la caravane de l'eau, du lait de chèvre et du millet.

Déjà, matelots et soldats avançaient la main pour saisir cette nourriture grossière, mais qui leur semblait en ce moment supérieure aux mets les plus exquis.

Les Mauresques se précipitèrent aussitôt devant leurs provisions, poussèrent de grands cris, et par des gestes précipités, firent clairement comprendre qu'elles n'avaient nullement l'intention de donner, qu'elles vendaient.

Or, les plus riches de la caravane étaient précisément ceux qui avaient volé les autres. Ils offraient des pièces de cinq francs, alors que les officiers eux-mêmes n'avaient à mettre en concurrence que des pièces de vingt sous.

Les marchandes, fort heureusement, ne connaissaient pas la valeur de l'argent, et tenaient beaucoup plus à la quantité des pièces qu'à leur valeur et même à leur volume. On les vit refuser un écu de six livres pour trois pièces de dix sous.

A défaut de monnaie, néanmoins, il y en eut qui burent du lait à six francs le verre.

Mais qu'importaient tous ces calculs au marquis de

Torellas ? Il avait eu la sage précaution de se ceindre les reins d'une ceinture gonflée d'or.

La famille d'Esparville ne manqua donc de rien. Père, mère, enfants, jeunes filles, mangèrent à leur faim, burent à leur soif, et bientôt se dormirent sous la garde vigilante de Torellas, auquel Marie d'Esparville n'avait pu se défendre d'adresser un regard reconnaissant.

Gardez-vous de croire cependant que cette sainte fille oubliât l'abent ; le pauvre Andée Lambert, qui peut être à cette heure n'était plus. Non ; mais elle s'était sacrifiée une seconde fois au salut de sa famille ; elle avait donné sa vie pour racheter celle de sa mère ; elle était fermement résolue à tenir son serment, et elle ne pouvait se défendre de dire à celui dont elle dépendait maintenant :

— Vous faites plus que votre devoir, monsieur, c'est bien !

L'Espagnol, du reste, n'était plus reconnaissable. Depuis qu'il croyait sa haine assouvie, depuis qu'il se regardait comme certain du triomphe de son amour, une complète métamorphose s'était opérée en lui. Il était bombé et doux ; il était rempli de délicatesses et de prévenances de toutes sortes. Si son passé ténébreux avait pu s'effacer, peut-être serait-il

devenu dans l'avenir un tout autre homme. S'il eût été aimé, assurément il l'eût été devenu bon.

Mais il était déjà trop tard. Le marquis de Torellas portait au front l'empreinte de la folie. En ce moment surtout, assis pensivement auprès de Marie qui dormait, il avait le regard amer et le douloureux sourire d'un ange déchû, qui venant de rencontrer par hasard un de ses anciens compagnons, le contemple et regrette le paradis.

Durant ce temps-là, le reste de la caravane s'installait tant bien que mal sous les autres tentes.

On s'était corié d'abord l'acquisition de deux chevaux, qui avaient été payés un prix fou. On les fit bouillir tour à tour dans une petite marmite en fonte, qui appartenait aux Mauresques.

Mais la faim était tellement impétieuse qu'on n'eut pas la patience d'attendre, et qu'on retira les morceaux à moitié cuits pour les dévorer, comme eussent fait de véritables sauvages.

Le repas avait même fini par une rixe générale, si le besoin de sommeil n'eût mis promptement fin à la dispute.

Il y avait déjà longtemps que tous les naufrages dormaient, il devait être environ quatre heures du soir, lorsque ce cri retentit tout-à-coup :

les munitions de guerre?

On objecte, il est vrai, que le tracé par Saumur nécessitera sur la Loire la construction d'un pont qui sera coûteux. Cela est vrai; mais est-ce que dans les tracés rivaux on ne trouvera pas des rivières à traverser et des ponts plus ou moins coûteux à jeter sur ces rivières? Le tracé n° 2, par Port-Boulet, nécessiterait trois ponts: un sur le Thouet, un sur la Dive et un sur la Loire; ce dernier serait à peu près aussi coûteux que celui de Saumur. Le tracé n° 3, par Chinon et Azay-le-Rideau, exigerait quatre ponts, un sur le Thouet, un autre sur la Dive, un troisième sur la Vienne, un quatrième sur l'Indre. Le tracé n° 4, par Richelieu et Port-de-Piles, exigerait trois ponts, un sur le Thouet, un autre sur la Dive, un troisième sur la Vienne; en outre, ce tracé rencontre, entre Richelieu et Port-de-Piles, un terrain très accidenté où l'établissement de la voie ferrée serait dispendieux à cause des obstacles. Dans le tracé par Saumur, au contraire, deux ponts suffisent, un sur le Thouet, un autre sur la Loire. Et d'ailleurs, les 3 ou 400.000 fr. d'excédant de dépense qui pourront résulter de la construction d'un pont sur la Loire, peuvent-ils être mis en parallèle avec les 15 millions d'économie qui seront obtenus par le raccourcissement du parcours?

S'il nous était permis de placer, à côté de ces considérations générales, d'autres considérations qui se rapportent plus particulièrement à la ville de Saumur, nous aurions à faire ressortir la situation véritablement périlleuse où notre ville se trouve placée présentement. Avant la création des chemins de fer, Saumur occupait une position excellente. Placée, ainsi que nous l'avons dit plus haut, au centre d'importantes voies de communication, cette ville était un des entrepôts de commerce les plus fréquentés de l'Ouest de la France. Elle avait pour débouchés principaux, d'abord la Loire, une des grandes voies fluviales de l'Europe, puis les rivières canalisées du Thouet et de la Dive; elle avait en 5^e lieu la route impériale n° 152 de Briare à Angers, parallèle à la Loire, très fréquentée par le roulage et les messageries; en 4^e lieu elle avait la route impériale n° 158 de Rouen à Bordeaux, le long de laquelle, et notamment à Saumur, étaient échelonnées plusieurs maisons de roulage de premier ordre; en 3^e lieu, elle avait la route impériale, n° 147, de Saumur à Limoges, qui la mettait en communication avec le Berry et le Haut Poitou; elle avait enfin la route impériale n° 160 de Saumur aux Sables d'Olonne, qui servait de débouché à toute la Vendée et à une partie du Poitou, et sur laquelle par conséquent le transit des voyageurs et des marchandises était très considérable.

Par un fâcheux concours de circonstances, nous voyons depuis quelques années disparai-

— Aux armes!... aux armes!...

Celui qui révélait ainsi tous ses compagnons, c'était le marquis de Torellas.

Il ne dormait pas, lui, il avait passé tout le temps de repos à regarder Marie d'Esparvi.

La cause de l'alarme qu'il venait de donner, c'était le retour des Maures, qui, réunis à quelques noirs, avaient déjà rencontré et désarmé plusieurs des naufragés endormis au bord de la mer.

En un instant, tout le monde fut debout. Chacun s'arma comme il put. Le lieutenant Espiau fit former une sorte de bataillon carré et l'on attendit l'ennemi de pied ferme.

Et d'abord par cette réception, les indigènes parurent également se ranger en bataille.

— Permettez, dit tout à coup Torclas au lieutenant Espiau; permettez-moi d'avancer en parlementaire au devant d'eux! Moi seul ici je puis comprendre quelque chose dans leur langage; peut-être sera-t-il possible d'arriver à un accommodement.

— Mais ces hommes sont aussi féroces qu'on le dit, une telle démarche, c'est peut-être la mort?

(La suite au prochain numéro.)

tre l'un après l'autre tous ces éléments de prospérité.

D'abord la création du chemin de fer de Paris à Nantes par Orléans et Tours, a porté une grave atteinte à la batellerie de la Loire, ainsi qu'au roulage et aux messageries de la route impériale n° 152 de Briare à Angers. Les bienfaits de ce chemin de fer, qui passe dans nos murs, sont supérieurs, il est vrai, au préjudice qu'il nous cause. Mais un péril s'annonce dans l'avenir pour ce chemin et pour nous. Quand le tronçon du Mans à Angers sera livré à la circulation, n'est-il pas à craindre que cette nouvelle communication ne fasse une sérieuse concurrence au chemin de Paris à Nantes par Orléans et Tours, et que la nouvelle ligne de Paris à Nantes, par Chartres et le Mans, un peu plus courte que sa rivale, ne finisse par enlever une grande partie de l'activité et de l'importance du chemin qui passe aujourd'hui devant Saumur? Cette crainte, qui est loin d'être chimérique aujourd'hui, prendrait un nouveau et grand caractère de gravité, si les compagnies de l'Ouest et d'Orléans, qui se font concurrence pour les deux lignes dont nous venons de parler, arrivaient à se fusionner.

D'un autre côté, l'ouverture du chemin de fer du Mans à Tours a anéanti presque complètement, au détriment de Saumur, le transit de la route impériale n° 158 de Rouen à Bordeaux, en faisant passer les voyageurs et les marchandises par Alençon, le Mans, Tours, Poitiers et Angoulême.

La Loire, elle-même, qui, toute affaiblie qu'elle est dans sa batellerie, nous est encore un débouché précieux, menace de nous être enlevée. Le canal de Briare à Angers, dont on étudie en ce moment le tracé, passera à 4 kilomètres nord de Saumur. Notre ville y sera reliée, il est vrai, par un embranchement; mais en définitive Saumur ne sera plus assis comme précédemment sur le bord de la grande voie fluviale.

Restent les routes impériales de Saumur aux Sables d'Olonne n° 160, et de Saumur à Limoges n° 147. Si le prolongement sur Paris du chemin de fer des Sables passe dans une direction autre que celle de Saumur, notre ville perdra, sans compensation, tout le transit de ces deux dernières routes; de sorte qu'il ne lui restera presque plus rien des nombreux avantages qui la rendaient jadis si animée et si florissante. N'est-ce donc pas là une situation digne d'intérêt? ne pouvons-nous évoquer à bon droit la question de justice? et le Gouvernement de l'Empereur qui, par la création des chemins de fer, veut porter la vie là où elle n'existe pas, peut-il vouloir la détruire là où elle existe?

Justement touchés de ces considérations, le Conseil d'arrondissement de Saumur et le Conseil général de Maine-et-Loire ont, dans leurs sessions de 1861 et de 1862, émis des vœux en faveur du tracé que nous défendons. La question a été portée deux fois dans le même sens à la tribune du Corps législatif, dans les séances des 27 juin 1861 et 2 février 1863.

Espérons que les études entreprises aujourd'hui, démontreront la supériorité du tracé par Saumur et assurent le succès d'une cause dans laquelle l'intérêt de la ville et de l'arrondissement de Saumur, appuyé sur les vieilles habitudes des populations de l'Ouest et sur une incontestable raison d'équité, se trouve intimement uni aux intérêts de l'Etat, du public et de la Compagnie concessionnaire.

Le Conseil municipal,

Où M. le Maire dans son exposé,
Emet à l'unanimité le vœu

Que le prolongement sur Paris du chemin des Sables d'Olonne à Bressuire soit tracé de manière à se relier dans Saumur avec la ligne de Nantes à Paris.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Saumur.

Pour copie conforme,

Le Maire de Saumur, député au Corps législatif,
LOUVET.

PROLONGEMENT SUR PARIS DE LA LIGNE DE NAPOLEON-VENDÉE A BRESSUIRE.

TABLEAU des distances, suivant les différentes directions à l'étude.

DÉSIGNATION DES TRACÉS ET DIRECTIONS.	DISTANCES PARTIELLES.			DISTANCES TOTALES.
	PARTIES à CONSTRUIRE.	PARTIES CONSTRUITES empruntées à la ligne de Nantes.	PARTIES CONSTRUITES empruntées à la ligne de Bordeaux.	
1^o Tracé par Thouars, Montreuil et SAUMUR.				
De Bressuire à Thouars.....	29 k.	» k.	» k.	
Thouars à Saumur.....	34	»	»	
Saumur à Tours.....	»	64	»	
Ensemble.....	63	64	»	127 k.
2^o Tracé par Thouars, Montreuil, Fontevault, Candés et PORT-BOULET.				
De Bressuire à Thouars.....	29 k.	» k.	» k.	
Thouars à Montreuil.....	17	»	»	
Montreuil à Port-Boulet.....	28	»	»	
Port-Boulet à Tours.....	»	46	»	
Ensemble.....	74	46	»	120 k.
3^o Tracé par Thouars, Loudun, CHINON, AZAY-LE-RIDEAU.				
De Bressuire à Thouars.....	29 k.	» k.	» k.	
Thouars à Loudun.....	23 1/2	»	»	
Loudun à Chinon.....	23	»	»	
Chinon à Azay-le-Rideau.....	21	»	»	
Azay-le-Rideau à Tours.....	21	»	3 1/2	
Ensemble.....	117 1/2	»	3 1/2	121 k.
4^o Tracé par Thouars, Loudun, RICHELIEU et PORT-DE-PILES.				
De Bressuire à Thouars.....	29 k.	» k.	» k.	
Thouars à Loudun.....	23 1/2	»	»	
Loudun à Richelieu.....	18 1/2	»	»	
Richelieu à Port-de-Piles.....	21	»	»	
Port-de-Piles à Tours.....	»	»	43	
Ensemble.....	92	»	43	135 k.

Quelques jeunes gens de Saumur ont formé le projet d'organiser une cavalcade pour le jour de la Mi-Carême. Ils se sont réunis hier soir, au foyer du Théâtre, pour nommer une commission. Ils se proposent de faire une quête au profit des ouvriers de l'industrie cotonnière.

Judi soir, tout le quartier des Ponts était en mouvement, une foule de deux cents personnes suivait une charrette dans laquelle il y avait un homme, les pieds et mains liés.

Cet individu avait été pris en flagrant délit au moment où il inspectait les meubles d'une ferme située à Saint-Lambert, rue de la Croix-Bourdon.

Une lutte des plus vives s'est engagée entre le voleur et le fermier. Aux cris poussés par ce dernier, des voisins sont accourus. L'étranger a tiré alors son couteau et voulait se frayer un passage. Grâce au nombre, on est parvenu à s'en rendre maître: on lui a attaché les bras et les pieds, et on l'a amené en ville pour le livrer à la justice. Ce voleur n'était pas seul, son complice, plus habile ou plus heureux, a traversé la foule sans paraître préoccupé, et a disparu dans la campagne. Dès le soir, cependant, il a été arrêté et ramené en ville.

Plusieurs grands chantiers de constructions vont être ouverts à Saumur. Déjà on démolit les loges, tribunes, etc., de l'intérieur du théâtre, pour le démolir ensuite.

Les ouvriers ont commencé les travaux pour la construction d'un vaste manège à l'extrémité de la rue Saint-Nicolas, en remplacement du manège I.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 5 mars. — On lit dans le *Moniteur prussien*, partie non officielle:

Par suite de l'organisation du parti polonais dans le duché de Posen, des sentiments dominants dans le pays, du terrorisme exercé par le parti d'action polonais, et, enfin, par suite du caractère d'incertitude des renseignements obtenus, il est impossible de diriger sur chaque point des troupes pour empêcher les rassemblements d'insurgés et le passage des frontières. Pour mettre fin à toutes ces menées, le gouvernement sera obligé, à la fin, d'envoyer dans le duché une plus grande quantité de troupes et de prendre des mesures énergiques contre le terrorisme du parti d'action polonais.

Cracovie, 6 mars. — Une rencontre a eu lieu près de la frontière du grand duché de Posen, où a combattu sous les ordres du comte Edmond Faezanowski, un détachement considérable bien armé et bien organisé arrivant de Posen. L'insurrection a éclaté en Volhynie, dans le district d'Owruca.

Vienne, 5 mars. — Les derniers avis de Pologne montrent que des mouvements nouveaux ont eu lieu sur des points différents; toutefois, l'on sait que les insurgés manquent presque partout d'armes et de munitions.

Trieste, 6 mars. — Les lettres d'Athènes du 28 février, assurent qu'on a découvert une conspiration ayant pour objet le rétablissement de la dynastie de Bavière. M. Bernau, consul de Bavière, a été arrêté, avec d'autres personnes. En Messénie et en Laconie on fait des préparatifs d'insurrection.

Le ministre de France, M. Bourrée, s'est blessé dans une chute de cheval.

On mande de Corfou, le 3, qu'un meeting en faveur de l'annexion à la Grèce a été interdit par le commissaire supérieur des îles Ioniennes. — Havas.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

M^r DUFOR, ancien huissier à Gennes, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente publication conformément à la loi.

Etude de M^r BODIN, avoué à Saumur.

VENTE D'IMMEUBLES.

Par suite de saisie immobilière.

Le samedi 28 mars 1865, il sera procédé, à la barre du Tribunal civil de Saumur, audience des criées, heure de midi, au Palais-de-Justice, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit, situés dans la commune de Saint-Cyr-en-Bourg, arrondissement de Saumur.

DÉSIGNATION. PREMIER LOT.

1^o Une maison de maître, entre cour et jardin, au bourg de Saint-Cyr, avec jardin anglais, jardin potager, le tout d'une contenance d'environ 22 ares.

2^o Une autre cour, au bout de la ruelle de l'église, caves en roc, contenant environ 6 ares.

3^o Quarante-sept ares environ de terre renfermés de murs, affiés d'arbres fruitiers.

Mise à prix..... 5,000 fr.

DEUXIÈME LOT.

Un clos de vigne, entouré de murs, nommé la Rue-d'Argôgne ou les Petites-Carielles, contenant environ 48 ares.

Mise à prix..... 1,200 fr.

TROISIÈME LOT.

Un clos de vigne, luzerne et sainfoin, entouré de murs de trois côtés, situé au canton des Carielles, contenant environ 2 hectares 1 are 20 centiares.

Mise à prix..... 5,000 fr.

Total des mises à prix, 9,200 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^r Bodin, avoué poursuivant la vente. (149)

Etude de M^r AUDOUIN, notaire à Nueil.

VENTE DE PEUPLIERS.

Le vendredi 13 mars 1865, à 9 heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères de 250 pieds de beaux peupliers, âgés de 40 à 50 ans, complantés sur les rives du Layon, depuis le Pont-de-Preuil, jusque vers les moulins du Bardeau et Picantin.

On commencera l'adjudication par les peupliers situés au Moulin du Bardeau, à 9 heures du matin.

CABINET D'AFFAIRES DE CH. CORMERY.

18, rue du Collège, à Saumur.

Les créanciers, ci-après nommés, du sieur Boutin Delaunay, ou leurs héritiers et ayant-cause, sont invités à se présenter le plus tôt possible dans le cabinet de M. Cormery, pour le règlement de leurs créances, savoir :

1^o Ploquin, Louise, ancienne domestique;

2^o Branger, fils, ancien marchand;

3^o Bourdon fils (André) et Royer, fils, anciens merciers.

Ayant tous demeuré à Saumur, en l'année 1827. (151)

CHAMBRE GARNIE ET CABINET

A LOUER

Présentement.

S'adresser au bureau de tabac du Pont-Fouchard. (152)

Etude de M^r LE-BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le lundi 9 mars 1865, à midi, en l'étude dudit notaire, de MAISON, sise à Saumur, rue de la Visitation, n^o 5, appartenant au sieur Rague-nan.

S'adresser audit notaire. (157)

Etude de M^r RULLIER, notaire à Doué.

ON DEMANDE A RENTE VIAGÈRE

Les sommes ci-après : 2,000 fr., 4,000 fr., 6,000 fr. et 12,000 fr. On offre toutes les garanties hypothécaires désirables. (225)

Etudes de M^r LEROUX, notaire à Saumur, Et M^r CHAPIN, notaire à Angers.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

LA BELLE TERRE

DE NAZÉ,

Située sur la route de Saumur à Longué, à 8 kil. de Saumur.

Cette terre, parfaitement boisée, est d'une contenance de 37 hectares 7 ares.

Elle se compose d'un château entièrement neuf style gothique, entouré de douves (eaux vives), parc à haute futaie, prés, vignes, terres arables. (Métairie attenant au château.)

Pour les conditions de la vente, s'adresser à M. Tessié de la Motte, maire des Rosiers, ou aux notaires ci dessus désignés. (154)

Cabinet de M. GAISON, agent d'affaires à Angers, rue des Poëliers.

VENTE

A L'AMIABLE

DES FOURNEAUX A CHAUX DU POTEAU

Situés commune de Mozé, canton de Thouars (Deux-Sèvres),

Avec maison de maître, jardin, pièces de terre et autres belles dépendances.

Le tout à proximité de la rivière le Thouet et d'un rapport net de 6,000 fr. environ.

Sur la mise à prix de 50 000 fr. S'adresser pour plus amples renseignements :

1^o A M^r Cottéreau, notaire à Thouars (Deux-Sèvres);

2^o Sur les lieux, à M. Edouard Froger, chauffournier;

3^o A M. Contin, comptable des mines de St-Georges-Châtelais, (Maine et Loire);

4^o Et audit M. Gaison, agent d'affaires, rue des Poëliers, 6, à Angers. (159)

A VENDRE OU A LOUER

Présentement,

En totalité ou en deux lots,

UNE MAISON

Située rue de la Petite-Douve, n^o 9, face à la rue Neuve-Beaurepaire.

S'adresser à M^r CAMAIN, rue de la Petite-Douve, n^o 5. (78)

M^r GUYARD-WARY, dentellière, rue de Chouetterie, 19, demande une APPRENTIE dentellière.

CABINET D'AFFAIRES

De M. FRANÇOIS PERCHER,

Ancien principal clerc de M^r Laumonier, notaire à Saumur.

Achats et ventes d'immeubles, de rentes sur l'État. — Affaires contentieuses, recouvrements, rédaction de lettres, mémoires, pétitions, états de lieux, etc.

Place de l'Hôtel-de-Ville, 28, à Saumur.

A VENDRE

Une JOLIE JUMENT de selle, 6 ans, race de Tarbes.

S'adresser à M. Simon, rue Petite Bilange, n^o 15. (118)

MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT,

Située au bas du Petit-Puy, route de Dampierre, avec un joli jardin.

S'adresser à M. Javaud, libraire, à Saumur. (119)

A LOUER

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises.

S'adresser à M. NANCEUX. (596)

A LOUER

CHAMBRE AU 1^{er},

Avec grenier et cave,

Place St-Pierre.

S'adresser à M^r veuve CHANLOU-NEAU. (15)

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE CAVE, située à Saint-Florent, anciennement occupée par M. Boutin, ex marchand de vin.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une autre CAVE, à Saint-Florent, actuellement occupée par M. Leffet-Brazier.

S'adresser à M. POITOU-BERNARD, marchand de bois, à Saint-Florent.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir d'escompte.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (657)

DÉPOT DE SOUFRE

Pour le soufrage des vignes,

Chez M. PÉRALO,

A 50 fr. les 100 kilogrammes.

Le public est prévenu que pour toute la saison du soufrage, M. Péralo a centralisé chez M. Cadéot, propriétaire à Dampierre, son dépôt de soufre trituré et bluté, à raison de 50 fr. les 0/0 kil. au comptant. (144)

M. GIRARD FILS,

Ma DE BOIS

Et de charbon de bois,

Place de la Grise, à Saumur.

Vient de joindre à son commerce le charbon de terre anglais de Cardiff et Merthyr, de 1^{re} qualité, brûlant sans fumée ni odeur.

M. Girard rappelle aux propriétaires de vignes qu'il a toujours en magasin un grand choix de CHARNERS 1^{re} qualité, de 1 m. 50 c et 1 m. 66 c., à des prix très-modérés.

M. Girard est assuré d'avance de pouvoir satisfaire les personnes qui voudront bien s'adresser à lui.

MOYEN INFALLIBLE

POUR COMBATTRE

LA MALADIE DE LA VIGNE.

SOUFRE SUBLIMÉ ET LAVÉ,

Chez M. A. PIE fils, droguiste.

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucet frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi kilogramme CAFÉ DES GOURMETS fait 50 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o riche et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superbe.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule publicité nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une fausse sorte de Tapioca indigène, de fécula, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

ECHO DE LA PRESSE CATHOLIQUE

Journal paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois,

Prix 4 fr. par an,

Bureaux : Librairie de A. Jossé, éditeur, 8, rue Cassette, Paris,

Les abonnements sont d'un an et partent du 1^{er} avril.

PRIME EXCEPTIONNELLE,

LE CHRIST AU JARDIN DES OLIVIERS

Par M. EVRARD.

Épreuve photographique sur papier carton, format in folio.

La prime et le journal 6 fr.

Ce journal n'étant composé que d'Histoires et de Nouvelles, empruntées à nos meilleurs auteurs, est destiné à remplacer dans les familles cette multitude de petits journaux à bon marché dont la littérature, souvent anti-religieuse, laisse tant à désirer.

La première année est en vente sous le titre de NOUVELLES ET RÉCITS, un fort vol. grand in-8^o à 2 colonnes.

PRIX FRANCO 4 FR.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 5 MARS.			BOURSE DU 6 MARS.				
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	
3 pour cent 1862.	69 95	»	»	10	69 65	»	»	30
4 1/2 pour cent 1852.	99 40	»	40	»	68 50	»	»	90
Obligations du Trésor.	455	»	1 25	»	455	»	»	»
Banque de France.	3380	»	10	»	3380	»	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1505	»	»	»	1500	»	»	5
Crédit Foncier, nouveau.	1415	»	»	5	1420	»	10	»
Crédit Agricole.	770	»	»	13 75	780	»	10	»
Crédit Mobilier.	1210	»	20	»	1200	»	»	40
Comptoir d'esc. de Paris.	722 50	»	»	2 50	717 50	»	»	5
Orléans (estampillé).	1116 25	»	»	1 25	1110	»	»	6 25
Orléans, nouveau.	850	»	1 25	»	845	»	»	5
Nord (actions anciennes).	1035	»	»	2 50	1030	»	»	5
Est.	550	»	5	»	536 25	»	»	13 75
Paris-Lyon-Méditerranée.	1190	»	»	2 50	1186 25	»	»	3 75
Midi.	780	»	»	7 50	782 50	»	»	2 50
Ouest.	560	»	»	»	553 75	»	2 50	»
Genève.	410	»	»	»	»	»	»	»
Dauphiné.	385	»	»	»	385	»	»	»
Ardennes.	480	»	25	»	485	»	5	»
Algériens.	»	»	»	»	»	»	»	»
C ^r Parisienne du Gaz.	1730	»	5	»	1722 50	»	»	7 50
Canal de Suez.	497 50	»	1 25	»	497 05	»	»	»
C ^r Transatlantique.	»	»	»	»	»	»	»	»
Autrichiens.	518 75	»	3 75	»	512 50	»	»	6 25
Sud-Autrich.-Lombards.	395	»	1 25	»	392 50	»	»	2 50
Russes.	380	»	2 50	»	380	»	»	»
Victor-Emmanuel.	427 50	»	»	»	»	»	»	»
Romains.	383 75	»	»	3 75	380	»	»	3 75
Crédit Mobilier Espagnol.	885	»	2 50	»	855	»	»	30
Saragosse.	700	»	»	»	700	»	»	»
Portugais.	560	»	»	»	497 50	»	»	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garantis par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	315	»	»	»	313 75	»	»	»
Orléans.	310	»	»	»	310	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	305	»	»	»	306 25	»	»	»
Ouest.	300	»	»	»	300	»	»	»
Midi.	300	»	»	»	300	»	»	»
Est.	298 75	»	»	»	298 75	»	»	»

Saumur, P. CODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le